



VENELLES

SERVICE ÉDUCATION-JEUNESSE – MAIRIE DE VENELLES

7 rue des écoles – 13 770 Venelles

04 42 54 09 09 – service.education.jeunesse@venelles.fr

PRÉINSCRIPTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - RENTRÉE 2026/2027

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION	
<input type="checkbox"/> Création / BOX <input type="checkbox"/> En attente <input type="checkbox"/> Portail famille <input type="checkbox"/> Courrier <input type="checkbox"/> Affection <input type="checkbox"/> Directeur	AFFECTATION : <input type="checkbox"/> CABASSOLS <input type="checkbox"/> M.PAGNOL <input type="checkbox"/> M.PLANTIER
DÉROGATION <input type="checkbox"/>	
<u>Date et Signature :</u>	
OBSERVATIONS :	

NOM DE L'ENFANT :
PRÉNOM :

Date et lieu de naissance : / /
.....

De sexe : Féminin Masculin

CLASSE FRÉQUENTÉE à partir de Septembre 2026 :

CP	<input type="checkbox"/>	CE1	<input type="checkbox"/>	CE2	<input type="checkbox"/>
CM1	<input type="checkbox"/>	CM2	<input type="checkbox"/>		

A titre indicatif et dans la mesure des places disponibles

VŒUX POUR LA RENTRÉE 2026/2027

CHOIX 1 : **M. PAGNOL** **CABASSOLS** **M. PLANTIER**

CHOIX 2 : **M. PAGNOL** **CABASSOLS** **M. PLANTIER**

Expliquez les raisons de vos choix :

.....
.....
.....
.....
.....

La répartition équilibrée des effectifs dans les écoles de Venelles nous conduit à prendre la décision de l'affectation de votre enfant.
Toutefois, nous mettrons tout en œuvre pour répondre aux attentes de la majorité des familles.

N.B : Les changements d'école en cours de scolarité ne sont pas possibles.

FRÈRE(S) et SŒUR(S) scolarisé(s) sur la commune : A partir de Septembre 2026 :

NOM(S) : PRENOM(S) :	PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS <input type="checkbox"/> A la maternelle : CENTRE <input type="checkbox"/> MAIL <input type="checkbox"/>
NOM(S) : PRENOM(S) :	CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2 <input type="checkbox"/> A l'école : CABASSOLS <input type="checkbox"/> M. PAGNOL <input type="checkbox"/> M. PLANTIER <input type="checkbox"/>

RESPONSABLE 1 :	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père	RESPONSABLE 2 :	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père
NOM :			
PRENOM :			
ADRESSE :			
			
CHOISISSEZ UNE ADRESSE EMAIL comme favorite en entourant le symbole devant celle -ci (elle sera utilisée comme base pour la création du votre portail famille, l'envoi de messages ou de vos factures de restauration le cas échéant). En cas de séparation avec jugement de garde, deux comptes vous seront créés.			

Autorité parentale :	Conjointe <input type="checkbox"/>	Non partagée <input type="checkbox"/>
Si non partagée, préciser le nom du responsable légal :		
Il s'agit de la mère <input type="checkbox"/> du père <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/>		
En cas de séparation : Documents complémentaires à fournir. En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard des tiers de bonne foi, « chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.		
<ul style="list-style-type: none"> Copie du jugement de garde en cas de divorce ou séparation (A défaut de présentation d'un jugement de garde, celle-ci sera considérée comme conjointe) Une lettre manuscrite, en cas d'autorité parentale conjointe, donnant autorisation à la scolarisation de l'enfant dans une école de Venelles, ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité du parent ne résidant pas sur la commune. 		

PIECES JUSTIFICATIVES à fournir obligatoirement avec le présent document.

À remettre en format papier au SERVICE EDUCATION JEUNESSE.

Les documents originaux pourront vous être demandés. **TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.**

POUR LES VENELLOIS : <i>Remplir uniquement page 1 et 2</i>	POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE : <i>Remplir la totalité des pages, fournir l'ensemble des pièces demandées Faire remplir par votre commune de résidence la demande de DEROGATION ci-jointe avant de nous retourner le dossier complet.</i>	<input type="checkbox"/> Hébergement par un tiers habitant sur la commune. JUSTIFICATIFS SUPPLEMENTAIRES à fournir. <ul style="list-style-type: none"> * Pièce d'identité de l'hébergeant + Attestation sur l'honneur d'hébergement. * Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois (Hors facture de téléphone portable) * Un document officiel attestant la résidence de fait de l'hébergé au domicile de l'hébergeant (dernier avis d'imposition, attestation de sécurité sociale, attestation de la Caisse d'Allocations Familiales, attestation de France travail, dernier bulletin de salaire)
--	---	---

INFORMATIONS GENERALES :
<ul style="list-style-type: none"> - Les affectations sont étudiées en fin d'année scolaire 25/26, un courrier officiel vous sera adressé pour finaliser l'inscription auprès de la direction de l'école. - Vous recevrez un lien par mail pour la création de votre portail famille. Pour toute fréquentation aux activités périscolaires (garderies, cantine, ALSH...) vous devrez renseigner le dossier administratif, compléter le dossier sanitaire de votre enfant et télécharger les documents demandés via votre espace famille. Un tuto est à votre disposition dans l'onglet « DOCUMENTS » en bas à droite de la page d'accueil (avant de vous connecter).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la ville de Venelles pour l'affectation scolaire sur une école communale. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le personnel du service éducation jeunesse. Les données sont conservées pendant 5 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : dpo-mutualise@ampmetropole.fr

Si vous estimatez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

J'atteste avoir pris connaissance des informations ci-dessus et que mes déclarations sont conformes à la réalité.

Fait à Le :

Signature (s)

DEMANDE DE DÉROGATION

Enfant NON DOMICILIÉ à Venelles



VENELLES

SERVICE EDUCATION JEUNESSE

7 rue des écoles – 13 770 Venelles
04 42 54 09 09 – service.education.jeunesse@venelles.fr

- **NOM DE L'ENFANT :**
- **PRENOM :**

Date et lieu de naissance : / / à

De sexe : Féminin Masculin

RESPONSABLE(S) LEGAUX :

Responsable 1 :

Adresse :

Responsable 2 :

Adresse :

MOTIFS DE LA DEMANDE de DEROGATION : (Prévus par l'article de 212.8 du code de l'Education)

1) OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES DES PARENTS

Lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement les services suivants :

Restauration scolaire Accueil périscolaire (matin/soir)

(Justificatif de la commune à fournir + Justificatif d'emploi et horaires de travail)

2) REGROUPEMENT DE FRATRIE

Scolarisation d'un frère ou d'une sœur dans une école de la commune. (Aucun justificatif à fournir).

3) SUIVI DE SCOLARITE

Mon enfant a fréquenté une crèche la commune ou une assistante maternelle (Justificatif à fournir).

Mon enfant a fréquenté une école Maternelle de la Commune. (Aucun justificatif à fournir).

4) RAISONS MEDICALES

L'état de santé de l'enfant nécessite des soins réguliers et prolongés qui sont assurés dans la commune de Venelles. (Justificatif du médecin + courrier motivant la demande à fournir)

5) AUTRES MOTIFS (non Prévus par l'article de 212.8 du code de l'Education)

Grand(s) parent(s) habitant sur la commune.

(Justificatif de domicile de - 3 de mois du/des grand-parent(s) + Pièce d'identité, Courrier motivant la demande)

Travaille sur la commune de Venelles. (Dernier bulletin de salaire)

AVIS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

(Cet avis est à renseigner avant l'envoi du dossier à la ville de Venelles)

AUTORISE Le / / 2026
Sans contrepartie financière

SIGNATURE et CACHET de la Mairie de Résidence :

N'AUTORISE PAS Le / / 2026

DECISION DE LA COMMISSION DE DEROGATION - VENELLES : Sous réserve des places attribuées.

AUTORISE Le / / 2026

SIGNATURE et CACHET de la Mairie de VENELLES

N'AUTORISE PAS Le / / 2026